

Le retour de l'APBP

En cette période de fin d'année, vous allez probablement recevoir un envoi de l'APBP (*Artistes peignant de la bouche et du pied*) : il s'agit d'un lot de 5 cartes de vœux avec enveloppe et d'un calendrier de poche. Il vous est suggéré de régler la somme de 8,20 € pour soutenir l'action de l'APBP.

Le Réseau anti-arnaques reste réservé sur cette pratique :

- ⇒ Certes, le courrier d'accompagnement vous précise que vous pouvez conserver gracieusement cette offre « spécial Noël », ou la retourner, ou régler le prix demandé. Toutefois, le principe de l'envoi forcé est contestable.
- ⇒ Le libellé exact de l'APBP est la **Société d'édition des artistes peignant de la bouche et du pied**. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une association sans but lucratif, mais d'une société commerciale immatriculée au RCS de Strasbourg. Certes, une association semble exister : mais, dans ce cas, quel montant ou quel pourcentage de la commande lui est reversé ? Ainsi, le sigle APBP fait tantôt référence à l'association, tantôt à la société, d'où une troublante ambiguïté qu'il mériterait de lever.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication :
Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)